



Accrochage voiture et assurances

Par **maxens**, le **14/07/2010** à **12:47**

Bonjour,
Voilà j'ai eu un accrochage avec ma voiture. C'était à un gros carrefour avec bcp de circulation.
Vu le monde et la légereté de l'accrochage j'ai préféré me garer dans la continuité de la rue plutôt que de rester en plein milieu du carrefour (pour ne pas gêner la circulation et éviter un accrochage) pour vérifier si nos voitures avaient quelque chose et si j'avais causé des dégâts sur l'autre véhicule.
Le souci étant que qu'une fois garé, quand je suis arrivé là où l'autre voiture s'était stationnée, la voiture que j'avais accrochée était partie.
Je ne sais donc si elle avait quelque chose ou non.
Que faire? je ne voudrais pas que le conducteur soit partie, en relevant mon numéro de plaque, croyant que je ne voulais pas faire de constat, ce qui est faux.

Par **chris_ldv**, le **14/07/2010** à **13:18**

Bonjour,
Si vous avez le n° d'immatriculation de l'autre véhicule rendez vous dans un commissariat de police ou une gendarmerie pour une main courante: il ne pourra ainsi vous être reproché de vouloir vous soustraire à vos éventuelles responsabilités.
Cordialement,

Par **maxens**, le **14/07/2010** à **13:42**

non le problème c'est que je ne l'ai pas. J'avais pas de raison de le noter puisque je pensais qu'on allait vérifier les dégâts ensemble et faire constat si besoin.
Dois-je prévenir mon assurance? mais sans numéro ni nom, ça va être dur? Si ça se trouve elle avait rien en plus, je ne sais pas. Mais je ne veux pas non plus qu'on me reproche quelque chose, je comprends pas

pourquoi elle ne m'a pas attendu vu que c'etait moi qui etais en tord?